

Atelier : Elaborer une politique sociale intercommunale ...

Comment croiser les enjeux urbains et ruraux en vue de co-construire une politique intercommunale ?

Introduction par Bernard Saint-Germain - Mairie-conseils / Caisse des dépôts,

I. Contexte et enjeux de la vie sociale des territoires : similitudes et différences entre « rural » et « urbain »

On observe 3 principaux éléments de contexte relativement inédits :

- L'allongement de la durée de vie introduit de nouveaux phénomènes :

- ✓ le vieillissement des populations – particulièrement marqué en secteur rural – avec comme impacts :
 - des « jeunes vieux » qui ne se reconnaissent pas dans les associations traditionnelles (ex. les aînés ruraux)
 - des personnes propriétaires d'un habitat pas toujours adapté au vieillissement
 - des situations d'isolement géographique sur les territoires qui peut nécessiter le développement de nouveaux services (transport à la demande) ou le maintien d'activité en déclin (commerce ambulancier, ...)
- ✓ le « temps de la jeunesse qui s'allonge » – un phénomène qui s'observe à l'identique en milieu urbain – avec comme impacts :
 - une entrée plus précoce dans l'adolescence, et une entrée plus tardive dans le monde adulte
 - des problèmes de déviance, d'insertion sociale, de consommation de stupéfiants et d'alcool liés à un mal être d'une certaine jeunesse et une quasi absence de travail de prévention sur ces questions dans les territoires ruraux : la prévention de la délinquance demeure encore une question urbaine
 - des problèmes de mobilité tant « physique » que « psychologique » que partagent les jeunes ruraux ou urbains les plus fragilisés
 - les choix d'orientation professionnelle liés à la proximité des établissements (problème des temps de transport ; moins d'établissements offrant un internat)
 - la difficulté de se loger près de son lieu d'apprentissage,

- Les flux de populations entre villes et campagnes...

- ✓ installation de familles avec enfants dans le rural,
- ✓ les retraités agricoles viennent vivre dans les bourgs centre,
- ✓ des personnes âgées isolées avec déficit d'aidants naturels dans les campagnes suite à l'éloignement des enfants,
- ✓ phénomène sédentarisation des gens du voyage notamment en secteur rural, alors que l'on continue de parler « d'aire de stationnement »,
- ✓ manque d'une offre de logement social dans les campagnes.

Au final, des migrations de moins en moins choisies et de plus en plus subies et qui posent de nouvelles questions en termes de la cohésion sociale aux seins des territoires ruraux

- **Les inégalités sociales qui génèrent un profond sentiment d'injustice sociale**

- ✓ Un diplôme qui ne garantit plus l'accès à un emploi durable ; des jeunes reviennent vivre chez leurs parents,
- ✓ Un emploi qui ne garantit plus d'avoir un revenu pour vivre,
- ✓ Des problématiques qui concernent aujourd'hui de nouvelles catégories socioprofessionnelles (artisans, agriculteurs, retraités),
- ✓ Le non-recours aux droits (RSA ; CMU) pour une partie de la population qui a honte de sa situation personnelle, qui ne veut pas que cela se sache,

II. **Compte tenu de ces éléments de contexte, on peut identifier des plusieurs enjeux majeurs :**

- ⇒ **L'offre de soin et l'offre médico-sociale avec une problématique de déserts médicaux** s'observe autant dans les territoires ruraux que dans certaines villes ou quartiers et nécessite de travailler sur des **territoires de santé**.
- ⇒ **L'offre insuffisante de logements sociaux** - tant en locatif qu'en accession à la propriété - et la problématique d'enclavement social et culturel des lotissements ruraux est similaire à celle de certains quartiers urbains ... Deux aspects qui nécessitent de développer une politique de logement social au niveau intercommunal en vue de répondre à la demande des habitants locaux et d'accueillir des familles qui n'ont pas les moyens d'acheter
- ⇒ **L'offre de services** sur le territoire... constitue un véritable critère d'attractivité pour le choix du lieu de résidence au regard de nouveaux besoins sur :
 - ✓ la petite enfance, l'enfance et la jeunesse
 - ✓ le vieillissement : services de maintien à domicile, vie sociale des personnes vieillissantes, ...

Ces **nouveaux besoins apparaissent** et n'émanent pas seulement des nouvelles populations : les emplois dans la distribution, ceux de l'agroalimentaire et du tourisme impliquent la prise en charge des enfants et des enfants, l'aide au maintien à domicile des personnes vieillissantes par des services qui concernent de plus en plus toute la population d'un territoire rural. On observe par ailleurs un déclin des associations d'utilité sociale qui historiquement ont créé et géré des services et des animations à destination des populations rurales (ADMR, foyers ruraux, Familles rurales) - associations confrontées à une gestion (financière et d'activité) de plus en plus lourde pour des bénévoles.

S'ouvrent alors les questions de la volonté politique, des outils et moyens à développer et mettre en œuvre au service d'une politique sociale intercommunale

La question sociale ne semble pas motiver plus les élus en ville qu'à la campagne ; le social est très souvent encore considéré sous l'angle de la dépense ...

Des distinctions majeures sont toutefois à relever en matière de moyens :

En ville :

- ✓ Présence de centres communaux d'action sociale (CCAS) avec du personnel et des services
- ✓ De réels moyens pour mener l'analyse des besoins sociaux
- ✓ Présence de travailleurs sociaux du conseil général
- ✓ Existence de procédures ouvrant droit à des financements (politique de la ville)
- ✓ Présence d'acteurs associatifs, notamment les centres sociaux agréés CAF

A la campagne :

- ✓ Pas ou peu de CCAS en dehors des bourgs-centre, et assez souvent, ce CCAS accueille des personnes des villages alentours

- ✓ Des besoins qui s'expriment différemment entre les « habitants historiques » qui sont plutôt en position de dissimulation de leurs difficultés et les néo ruraux qui considèrent « avoir droit » à des prestations.
- ✓ Un déficit de relation entre les travailleurs sociaux et les maires ou les secrétaires de mairie.
- ✓ Des centres sociaux qui sont devenus des lieux à tout faire ...des structures associatives énormes avec pour impact un désengagement des bénévoles des conseils d'administration. Ils doivent aujourd'hui se repositionner au risque de disparaître.

III. On observe toutefois des évolutions notoires :

- L'arrivée de nombreuses femmes dans les conseils municipaux et communautaires depuis les années 90, plus sensibles à ces questionnements,
- la loi de cohésion sociale de 2005 donne une légitimité politique aux communautés de communes et d'agglomération pour appréhender ces questions. En cela, la loi rattrape les pratiques déjà existantes :
 - La création d'un bloc de compétences autour de l'action sociale (même si avant 2005, environ 50 % des communautés de communes exerçaient déjà des compétences dans le domaine social)
 - L'augmentation constante du nombre du CIAS (70 en 1993 contre 443 actuellement) qui constituent à la fois un lieu ressource pour les maires et un lieu d'accueil pour les travailleurs sociaux.
- L'essor des compétences sociales intercommunales peut conduire à un repositionnement des centres sociaux ruraux dans le respect des conditions d'agrément qui vont être rappelées par la CNAF dans une prochaine circulaire

IV. Table ronde > Comment les élus approchent l'exercice de compétences sociales intercommunales ? Quels accompagnements possibles de la part des institutions

- De l'analyse des besoins sociaux à la traduction opérationnelle en matière d'action sociale, Mise en place d'un service commun d'intérêt communautaire « Animation de proximité en direction des 12-17 ans.» → présentation de Isabelle ROUX, VP déléguée au développement social et Dominique ALLONCLE, Responsable pôle développement social CA du Pays de Romans
- La structuration d'un pôle de cohésion sociale et territoriale → Jean-Luc FLATTOT, Chef de pôle « Cohésion sociale et territoriale » de la structure mutualisée Ville d'Annonay - CC du Bassin d'Annonay-
- **Anne-Claire CAMPESE**, Responsable Unité Territoriale Sud Est- et **Didier BELIN** Service Sport Jeunesse et Vie associative - - Conseil Général d'Ardèche ; **Olivier FAURY**, responsable adjoint du Pôle Partenaire - CAF de l'Ardèche ; **Emmanuel FITTE**, Chargé de mission Enfance/Jeunesse - CC Berg et Coiron

« Territoire et lien social » et « convention territoriale globale » _ Convention associant la CDC de Berg et Coiron, le Conseil Général de l'Ardèche et la Caisse d'Allocation Familiale de l'Ardèche

Ce « contrat de territoire » en cours de finalisation entre la CAF, le Conseil Général de l'Ardèche et la CDC Berg et Coiron (14 communes, 9000 habitants) fait suite à un diagnostic partagé réalisé en 2010 - 2011 sur les actions menées par la CDC dans les domaines de l'enfance, de la jeunesse et du lien social. La CDC Berg et Coiron est retenue comme territoire pilote pour cette expérimentation en Ardèche.

Les objectifs communs partagés par les partenaires sont de rendre plus lisibles les financements publics ; renforcer et rendre plus cohérente l'offre d'actions existantes ; créer de nouvelles actions correspondant à des besoins identifiés.

Dans le contexte, la convention constitue un contrat unique qui organise les actions en direction de l'enfance, de la jeunesse et du lien social reconnus d'intérêt communautaire par le Conseil Général et la CAF ; et qui engage financièrement les signataires pour les années 2012 et 2013. Le budget global pour les 2 années d'actions est défini à 833 000 € financés par les partenaires